



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT.184

Déposé le : 29.05.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

Le projet « Sport-Santé » a-t-il marqué des buts ?

## Texte déposé

Le projet « **Sport-Santé** » de promotion de la santé par l'activité physique et le sport a été initié fin 2016 entre le SSP et le SEPS. Son **objectif** est de renforcer l'offre existante dans le canton, en mettant en place de nouvelles activités qui encouragent, en particulier les jeunes, de bouger ou de pratiquer du sport.<sup>1</sup>

Ce projet intervient financièrement principalement sur **4 axes distincts** :

**1. Pour les communes : organisation d'activités sportives encadrées**

*L'Etat de Vaud souhaite renforcer l'accès aux salles de sport aux enfants et adolescents en dehors des heures d'école et en particulier le week-end. Il subventionne des activités qui offre un lieu de rencontre régulier et sain qui permettent à toutes et tous de pratiquer une activité physique encadrée sans contrainte.<sup>2</sup>*

**2. Pour les communes : construction de places de sport en plein air**

*Les communes peuvent obtenir une aide financière de l'Etat pour la construction de terrains multisports, aire de musculation ou de fitness en plein air, de pistes finlandaises, de terrains de football synthétiques ou la transformation/rénovation d'aires tous temps.*

**3. Pour les clubs de sport d'équipe : mise en place d'activités non compétitives**

*Les clubs de sport d'équipe qui mettent en place des activités non compétitives pourront également obtenir une aide cantonale. L'objectif est d'offrir à des jeunes qui ne font pas de sport, qui sont en surpoids ou qui ne souhaitent pas faire de compétition, la possibilité de pratiquer un sport pour le plaisir.*

**4. Pour les associations s'occupant de sport handicap : aide à l'organisation d'activités sportives**

<sup>1</sup> <https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/projets-sport-sante/>

<sup>2</sup> Ibidem.

Les associations vaudoises proposant des activités sportives pour les personnes en situation de handicap et affiliées à PluSport peuvent obtenir une aide financière cantonale.

J'adresse les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Un bilan du projet « sport-Santé » a-t-il été réalisé ? Si oui, quels en sont les constats principaux ?
2. Le projet étant prévu jusqu'à fin 2018, le Conseil d'Etat pense-t-il le reconduire ?
3. Comment a été faite la communication de ce projet ?
4. Qui choisit les projets ou activités à soutenir ?
5. Comment se fait le suivi des projets ou activités ?
6. Le Conseil d'Etat pense-t-il ajouter un axe d'intervention financière supplémentaire notamment pour soutenir les communes qui souhaitent engager des ressources humaines pour atteindre l'objectif fixé par le projet Sport-Santé ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



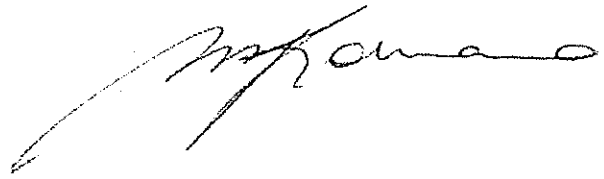
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Romano-Malagrifa Myriam



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

(2)